

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE

La **S.A Coopérative MONSIEUR STORE**

Inscrite au RCS de Grenoble Sous le numéro 344 382 767

Dont le Siège Social se trouve **ZA Actipôle - 296 Rue de la Béalière - 38 113 VEUREY VOROIZE**

Organise du **01 MARS 2018 AU 11 JANVIER 2019**

Un jeu gratuit et sans obligation d'achat **dans l'un des 97 points de vente Monsieur Store participant à l'opération en France et/ou lors de salons/foires (voir la liste des magasins participants en annexe).**

Un jeu dénommé : **"LE GRAND ANNIVERSAIRE"**.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (corse incluse).

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la société et des partenaires, y compris leurs familles et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, en toutes ces stipulations des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables au jeu concours en vigueur en France. La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

Tout participant âgé de moins 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu et accepter le présent règlement.

L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation, et le cas échéant disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Article 3. MODALITES DE PARTICIPATION

AU GRATTAGE :

Pour participer, il suffit de se rendre **dans l'un des 97 magasins participants à l'opération ou sur leur stand lors de foires/salons**, afin de se procurer une carte à gratter de l'opération (dans la limite des stocks disponibles), et de gratter la zone prévue à cet effet pour découvrir son gain.

AUX TIRAGES :

Pour participer, il suffit de se rendre **dans l'un des 97 magasins participants à l'opération ou sur leur stand lors de foires/salons**, afin de se procurer un bulletin de participation, de le remplir de son nom, prénom et adresse et coordonnées et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet située à l'intérieur de chaque point de vente participant avant le 11 janvier 2019, avant la fermeture du magasin.

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

Article 4. SELECTION DES GAGNANTS

AU GRATTAGE :

Chaque carte à gratter est gagnante. Le lot gagné est visible sous l'encre à gratter et sera remis en main propre lors du grattage au magasin.

AUX TIRAGES :

→ **Un 1^{er} Tirage au sort** sera effectué dans chaque magasin participant le **12 JANVIER 2019** ou le **19 JANVIER 2019** (selon chaque point de vente) par son responsable pour désigner **LE GAGNANT PAR MAGASIN** parmi tous les bulletins de participation se trouvant dans l'urne (**au total 97 GAGNANTS du lot A**)

→ **Un 2^{ème} tirage au sort** sera effectué dans chaque magasin participant le **12 JANVIER 2019** ou le **19 JANVIER 2019** (selon chaque point de vente) pour désigner **LE BULLETIN PAR MAGASIN qui participera au tirage au sort national** parmi tous les bulletins de participation se trouvant dans l'urne (au total 97 bulletins).

→ **Un 3^{ème} tirage au sort** sera effectué le **31 JANVIER 2019** par un membre de la **Société Organisatrice** pour désigner les **3 GAGNANTS du lot B** parmi tous les bulletins de participation récoltés lors du 2^{ème} tirage au sort et se trouvant dans l'urne.

Pour chaque tirage, dans le cas où le bulletin serait considéré comme nul, il sera immédiatement procédé à un autre tirage au sort et ainsi de suite jusqu'à la désignation du bulletin gagnant.

Les bulletins de participation ne seront pas pris en compte s'ils sont modifiés, déchirés, raturés, illisibles, incomplets, contrefaits ou altérés de quelques façons que ce soit ou s'ils ont été obtenus autrement que conformément au présent règlement.

La date et l'heure de chaque Tirage au sort pourront notamment être décalées.

Article 5. PRESENTATION DES LOTS

LOTS AU GRATTAGE RÉPARTIS DANS LES 97 MAGASINS PARTICIPANTS :

↪ **104 TABLETTES 10.1' POLAROID** AVEC LEUR HOUSSE DE TRANSPORT marquées Monsieur Store, d'une valeur unitaire de 120 € TTC :

*26 cm

*Résolution : 1024 x 600

*Affichage : 16/9

*Tactile : Tactile capacitif multipoint

*Rotation de l'image : GSensor

*Design : Extra slim

*Processeur : Quadri Coeur

*Vitesse Processeur : 1,5 GHz

*Portail d'applications : Play store

*Fonctionnalités Google : Google Chrome - Google Talk - Google Map - Gmail - Youtube

*Connectivité et Réseaux : Wifi 802.11 b/g/n - 3G WCDMA via USB - Bluetooth 4.0

*Dimensions 260x156x11 mm - 575Gr

↪ **1 040 SERVIETTES DE BAIN** d'une valeur unitaire de 25 € TTC :

*100% coton

*450grs/m²

*70x160

*Logo Monsieur Store en jacquard dévoré et logo Monsieur Store tissé sur le litem

↪ **39 356 SACHETS DE BONBONS** d'une valeur unitaire de 1 € TTC

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

A/LOT AU TIRAGE N°1 (1 LOT PAR MAGASIN PARTICIPANT) :

- ↪ **97 Stores de terrasse ANNIVERSAIRE** d'exposition du magasin participant du type :
- *Store coffre intégral autoporté tout aluminium avec bras technologie ruban Carbone, motorisé radio
 - *Coloris gris anthracite texturé
 - *Toile Excellence Nettsystem coloris gris souris
 - *Eclairage LED à variation intégré dans les bras
 - *Dimension de 4,77 m de largeur x 3,5 m d'avancée
 - *Garantie 7 ans pièces, main d'œuvre et déplacement
 - *Valeur unitaire de **4 897 € TTC 20%** (hors pose), **posé par un poseur Monsieur Store dans un rayon de 40 km du magasin d'où provient le gagnant.**

B/LOT AU TIRAGE N°2 (3 LOTS AU NIVEAU NATIONAL) :

- ↪ **1 Pergola bioclimatique à lames orientables du type :**
- *Pergola bioclimatique à lames orientables avec possibilité de fermetures périphériques souples intégrées, 4 piliers, motorisée radio
 - *Coloris : blanc texturé pour les lames et gris anthracite texturé pour la structure
 - *Lames double paroi de 160 mm de large
 - *Dimension de 4,95 m de largeur x 3,5 m d'avancée
 - *Garantie 5 ans pièces, main d'œuvre et déplacement
 - *Valeur unitaire de **13 420 € TTC 20%** (hors pose), **posé par un poseur Monsieur Store dans un rayon de 40 km du magasin d'où provient le gagnant.**

- ↪ **1 Pergola à toile mobile rétractable du type :**
- *Pergola à toile mobile rétractable, 4 piliers, motorisée radio
 - *Coloris structure : blanc texturé ou gris anthracite texturé
 - *Toile Intempéris coloris au choix
 - *Dimension de 4,91 m de largeur x 3,5 m d'avancée
 - *Garantie 5 ans pièces, main d'œuvre et déplacement
 - *Valeur unitaire de **10 945 € TTC 20%** (hors pose), **posé par un poseur Monsieur Store dans un rayon de 40 km du magasin d'où provient le gagnant.**

- ↪ **1 Pergola à toile mobile enroulable du type :**
- *Pergola à toile mobile enroulable avec dispositif Wind Hold System, 2 piliers, motorisée radio
 - *Coloris structure : blanc ou gris anthracite foncé texturé
 - *Toile Climatis coloris au choix
 - *Dimension de 5 m de largeur x 3,5 m d'avancée
 - *Garantie 5 ans pièces, main d'œuvre et déplacement
 - *Valeur unitaire de **5 615 € TTC 20%** (hors pose), **posé par un poseur Monsieur Store dans un rayon de 40 km du magasin d'où provient le gagnant.**

Les lots du tirage n°2 seront attribués dans l'ordre du tirage au sort.

Article 6. ACHEMINEMENT DES LOTS

Pour recevoir leur lot, les gagnants devront se rendre dans le magasin dans lequel ils ont participé. Une cérémonie de remise de prix pourra être organisée à cet effet.

Les lots mis en jeu sont présentés sous réserve de leurs disponibilités chez le fournisseur. Si l'organisateur se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur ou du redressement ou liquidation judiciaire de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le gain, cette dernière se réserve le droit de remplacer par un autre de nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra réclamer à l'organisateur aucune indemnité à ce titre.

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

Les éventuelles photographies ou représentations graphiques des lots mis en jeu sont données à titre purement indicatif. De tels éléments remplissent exclusivement une fonction d'illustration et ne sauraient en aucun cas acquérir une valeur contractuelle.

A défaut d'indication contraire, les lots décrits sont dépourvus de toutes options ou accessoires. Les frais de mise en œuvre, mise en service, installation, utilisation, de maintenance, de garantie, ainsi que les éventuelles formalités administratives afférentes restent à la charge exclusive du gagnant.

L'adresse postale fournie par le gagnant pour l'attribution de son gain ne doit en aucun cas comporter le nom ou le prénom d'une personne et adresse différente à celle qui a été déclarée lors de l'inscription au jeu.

L'organisateur se contente de délivrer les produits et ne revêt nullement la qualité de producteur, de fabricant, de fournisseur, de vendeur, de distributeur des produits, quel qu'il soit et ne saurait voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'utilisation non conforme des gains et ne saurait être tenu pour responsable des dommages, directs ou indirects, causés par une telle utilisation non conforme.

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et l'Organisateur pourra en disposer librement.

Les dotations, quelles qu'elles soient, non réclamées dans le cadre de cette opération ne seront pas remises en jeu. Les gagnants n'ayant pas réclamé leurs dotations dans les délais impartis seront considérés y avoir définitivement renoncé.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera l'élimination de celui-ci. De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Les lots ne sont pas interchangeables, contre un autre objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lot sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Toutes les marques ou nom de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la **SA Coopérative Monsieur Store** se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

La société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition.

Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués.

De même, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si le lot ou gain est endommagé en raison des opérations de transport. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

Article 7. DESIGNATION DES GAGNANTS

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

LES GAGNANTS seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain, de la dotation le concernant.

Les participants désignés pour les tirages au sort seront contactés par l'organisateur du jeu par téléphone, par courrier papier ou par courrier électronique.

L'organisateur du jeu indiquera au participant quel lot il aura gagné.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi du courrier ou de la communication téléphonique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et le lot restera la propriété de l'organisateur.

Les lots A et B seront livrés et posés par Monsieur Store au gagnant à l'adresse indiquée par lui dans son formulaire de participation dans la limite de 40km autour des magasins participants.

Aucun lot du grattage ne sera envoyé. La remise se fait directement en magasin ou sur le stand d'un salon/foire lors du grattage de la carte.

Les gagnants devront se conformer au règlement.

S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse, entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 8. AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE DU OU DES GAGNANTS

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publicitaire, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

La participation au présent jeu implique l'autorisation de diffusion de l'image des gagnants, lesquels autorisent la Société organisatrice à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; livre ; presse écrite ; radio ; télévision ; cinéma ; événements ; etc.) à des fins de promotion du jeu-concours et de ses résultats, dans l'année suivant les résultats du jeu.

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation. Les participants reconnaissent que l'utilisation de l'image du ou des gagnants constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur du jeu.

De plus, les participants reconnaissent que le ou les gagnants n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

Article 9. UN SEUL PRIX PAR FOYER

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois au grattage et au tirage au sort pendant toute la durée du jeu pendant la période précisée à l'article 1 (même nom, même coordonnées, même @mail).

Il n'y aura qu'un seul prix au grattage et au tirage au sort par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 10. DONNEES PERSONNELLES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la directive 95-46-CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 24 Octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi française Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 Janvier 1978, il est rappelé ce qui suit :

- Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...).

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à l'organisateur et pourront être transmises à ses prestataires techniques et un prestataire assurant la livraison des prix.

En participant au jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'organisateur.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

Les participants autorisent l'Organisateur du Jeu à diffuser le nom, prénom, commune de résidence des gagnants à des fins purement informatiques, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur.

Dans tous les cas, il est rappelé que conformément à la Loi, les participants bénéficient auprès de l'Organisateur du Jeu d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 Octobre 2005.

Par conséquent, en application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'opposition (art.26 de la Loi), d'accès (art.34 à 38 de la Loi) de rectification et de suppression (art.36 de la Loi) des données les concernant.

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivalentes, équivoques ou périmées en écrivant à l'organisateur du jeu.

Le présent jeu est organisé dans le respect de la loi de confiance dans l'économie numérique et qui impose d'obtenir un consentement préalable du participant avant prospection.

Une case à cocher pour chaque consentement (règles du jeu, accord pour recevoir des offres commerciales ou des newsletters) est obligatoire.

Article 11. REMBOURSEMENT

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, **le remboursement des frais** d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront **remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur (0.78 Euros).**

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : **SA Coopérative Monsieur Store ZA Actipôle - 296 Rue de la Béalière - 38113 VEUREY VOROIZE**, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou courrier électronique.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Article 12. DROIT DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différents ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif :

- Au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 13. RECLAMATIONS

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Aucune contestation ne sera prise en compte Huit jours après la clôture du jeu.

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le 11 JANVIER 2019** le cachet de la poste faisant foi.

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

La **SA Coopérative Monsieur Store** sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 14. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Article 15. OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de la **SA Coopérative Monsieur Store ZA Actipôle - 296 Rue de la Béalière - 38113 VEUREY VOROIZE.**

Article 16. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'organisateur du jeu conformément à l'article 14 du présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 17. TOUTE REPRODUCTION DE CE REGLEMENT EST INTERDITE

Ce règlement est une création intellectuelle originale qui par conséquent entre dans le champ de protection du droit d'auteur. Son contenu est également protégé par des droits de propriétés intellectuels.

Toutes personnes qui porteront atteinte aux droits de propriétés intellectuels attachés aux différents objets du présent règlement seront coupables de délit de contrefaçon et passibles de sanctions pénales prévues par la loi.

Article 18. CONVENTION DE PREUVE

De convention expresse entre le participant et l'organisateur du jeu, les systèmes et fichiers informatiques de l'organisateur du jeu feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société organisatrice, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre ladite société et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la société organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, captures d'écran, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Article 19. DEPOT ET CONSULTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement est déposé **chez la SELARL DI FAZIO – DECOTTE – DEROO - DELARUE**, Huissiers de Justice associés, **Alexis MAS**, Huissier de Justice Salarié à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.

Il peut être consulté sur le site www.huissier-lyon-mornant.fr

Suivant procès-verbal de dépôt de règlement de jeu du **13 FEVRIER 2018** qui se trouve annexé à l'Original du Procès-Verbal concernant la Minute de l'Etude.

**TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE
SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.**

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

ANNEXE

LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS

MAGASINS PARTICIPANTS AU GRAND JEU ANNIVERSAIRE 30 ANS MONSIEUR STORE - 2018

MAGASIN PARTICIPANTS	RAISON SOCIALE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	PARTICIPATION À UN SALON/FOIRE
MONSIEUR STORE AIX EN PROVENCE	GROUPE TECHNIQUE DUPUTZ	1093, avenue Pierre Brossolette - 13090 AIX EN PROVENCE	04 42 21 09 01	
MONSIEUR STORE AJACCIO	STORES DECO	ZI de Caldaniccia - Lot. Pernicaggio - 20167 SAROOLA-CARCOPINO	04 95 101 101	
MONSIEUR STORE ALBI	ATELIER STORE 81	4 Bis, Rue Arago - 81400 CARMAUX	05 63 76 33 10	
MONSIEUR STORE ANGERS	ESPACE BRENON	45, bd de la Romanerie - ZI Nord - 49124 ST-BARTHELEMY D'ANJOU	02.41.60.00.60	
MONSIEUR STORE ANNECY	STORFERM	Zone Commerciale Grand Epagny - 123, Rue des Roseaux - 74330 EPAGNY	04 50 23 60 75	FOIRE INTERNATIONALE Haute-Savoie Mont-Blanc à La Roche/Foron : du 28/04 au 08/05/18 SALON DU MIEUX VIVRE à La Roche/Foron : en novembre 2018
MONSIEUR STORE ANNEMASSE		84, Route de Genève - 74240 GAILLARD	04 50 84 20 20	
MONSIEUR STORE APOIGNY	SENOSTORES	64, Route d'Auxerre - 89380 APOIGNY	03 86 53 57 10	SALON DE L'HABITAT sur la commune d'Auxerre qui a lieu du Vendredi 02 Mars au Dimanche 04 Mars 2018 inclus Foire d'Auxerre du 12 Septembre au 16 Septembre 2018 Foire de Toucy du 11 Octobre au 14 Octobre 2018
MONSIEUR STORE ARCACHON	ART DU STORE ET DE LA FERMETURE	62, rue Lagrua - 33260 LA-TESTE-DE-BUCH	05 56 83 12 96	
MONSIEUR STORE ARNOUVILLE	SARL CARNEIRO	136, Avenue Charles Vaillant - 95400 ARNOUVILLE	01 39 85 62 27	
MONSIEUR STORE BESANCON	STORES MALAFOSSE	10 bis, rue Lavoisier ZI des Tilleroyes - 25000 BESANCON	03 81 80 93 34	
MONSIEUR STORE BORDEAUX	BORDEAUX CONCEPT	4 Allée du Petit Pré - 33320 EYSSINES	05 56 57 77 90	
MONSIEUR STORE BOURG EN BRESSE	SARL STORES PANCHOUT	12, rue Joseph Jacquard - 01000 BOURG-EN-BRESSE	04 74 23 10 08	
MONSIEUR STORE BOURGES	DUFOUR FERMETURES	Route de la Charité (parking Grand Frais / Darty) - 18390 SAINT GERMAIN DU PUY	02 48 16 09 11	FOIRE DE BOURGES du 07 AU 11 juin 2018 inclus
MONSIEUR STORE BRIVE	GAZAILLE SERVICES SARL	21, rue Saint-Exupéry - 19100 BRIVE	05 55 87 51 41	SALON DE L'HABITAT : le 23, 24 et 25 mars 2018
MONSIEUR STORE CAEN	SARL BOSTORE	Espace Cardonville 4, av de la Stèle - 14740 BRETEVILLE L'ORGUEILLEUSE	02 31 47 87 87	SALON DE L'HABITAT : du 16 au 18 mars 2018 FOIRE INTERNATIONALE : du 21 au 30 septembre 2018
MONSIEUR STORE CAPINGHEM	SQUARE STORE	1A, Rue du Grand But - 56160 CAPINGHEM	03 20 08 28 51	

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

MONSIEUR STORE CAPPELLE LA GRANDE	STAD SARL	ZAC de la Grande Porte - Rue du Hooghe Porte - 59180 CAPPELLE LA GRANDE	03 74 06 02 23	
MONSIEUR STORE CASTRES	TECHNIC-BAIE	ZI de Mélou - 5, Rue de l'Industrie - 81100 CASTRES	05 63 72 14 14	
MONSIEUR STORE CHALLANS	ALIZES DECORATION	14, Boulevard Mourain du Patis - 85300 CHALLANS	02 51 35 50 57	FOIRE DE MACHECOUL : du 23 au 25 mars 2018 FOIRE DES SABLES D'OLONNE : du 20 au 23 avril 2018 FOIRE DE ST GILLES CROIX DE VIE : du 10 au 13 mai 2018 FOIRE DE CHALLANS : du 07 au 11 septembre 2018
MONSIEUR STORE CHALON SUR SAONE	ATS 71	Rue Principale - 71530 CRISSEY	03 85 43 40 30	FOIRE DE CHALON au parc d'expo à Chalon du 28 sept au 7 oct 2018
MONSIEUR STORE CHAMBERY	A.C.S.	7, Rue Pré Pagnon - ZI des Landiers - 73000 CHAMBERY	04 79 75 05 98	SALON DE L'HABITAT à Chambéry : du 13 au 16 avril 2018 FOIRE DE SAVOIE à Chambéry : du 8 au 17/09/18
MONSIEUR STORE CHAMBRAY LES TOURS	STORES & FERMETURES	99, avenue du Grand Sud - RN 10 - 37170 CHMBRAY LES TOURS	02 47 27 04 32	
MONSIEUR STORE CHAMPAGNOLE	STOREADOOR	170, Rue du Martelage - 39300 CHAMPAGNOLE	03 84 52 47 28	
MONSIEUR STORE CHÂTEAU D'OLONNE	ALIZES DECORATION	Espace Commerciale Des Océanes - 13, Avenue Maréchal Juin - 85150 LE CHÂTEAU D'OLONNE	02 51 35 50 57	FOIRE DE MACHECOUL : du 23 au 25 mars 2018 FOIRE DES SABLES D'OLONNE : du 20 au 23 avril 2018 FOIRE DE ST GILLES CROIX DE VIE : du 10 au 13 mai 2018 FOIRE DE CHALLANS : du 07 au 11 septembre 2018
MONSIEUR STORE CHATEAUROUX	MAQUIN GUENE	115 Avenue d'Argenton - 36000 CHATEAUROUX	02 54 22 00 52	
MONSIEUR STORE CHENNEVIERES SUR MARNE	DUBOS VERGER	56, Rue Aristide Briand - 94430 CHENNEVIERES SUR MARNES	01 45 94 02 11	
MONSIEUR STORE CLERMONT-FERRAND	SACHERIE D'AUVERGNE	86, Avenue Ernest Cristal - Face Espace Cristal - 36170 AUBIERE	04 73 28 52 52	FOIRE DE CLERMONT FERRAND du 08 au 17 Septembre 2018 SALON DE L'HABITAT DE CLERMONT FERRAND du 09 au 12 MARS 2018
MONSIEUR STORE COIGNIERES	MONSIEUR STORE COIGNIERES	46, Rue des Broderies - 78310 COIGNIÈRES	01 30 49 18 92	
MONSIEUR STORE COLMAR	STORES ELMARC	1, Rue de l'Artisanat - Zone Artisanale - 68420 HERRLISHEIM	03 89 86 40 40	
MONSIEUR STORE CORBEIL-ESSONNES	CARE HABITAT	2 Rue Jacques Anquetil - 91100 CORBEIL-ESSONNES	01 60 89 53 32	
MONSIEUR STORE COURBEVOIE	CV2	47 Rue de l'Alma - 92400 COURBEVOIE	01 81 93 87 85	
MONSIEUR STORE DAX	TECHNI-CONFORT DE L'HABITAT	31 Route de Bayonne - 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE	05 58 76 15 58	
MONSIEUR STORE DIJON	JS 21	134, avenue Roland Carraz - 21300 CHENOVE	03 80 52 75 00	SALON DE L'HABITAT : du 2 mars au 5 mars 2018 FOIRE DE DIJON : du 1 au 11 novembre 2018
MONSIEUR STORE DOLE	STORES CLAIROTTES	122, Boulevard Wilson - 39100 DOLE	03 84 82 78 99	
MONSIEUR STORE DOUAI	VERNEZ	13, Rue de Warengien (Pont d'Esquerchin) - 59500 DOUAI	03 27 88 74 14	
MONSIEUR STORE DRAGUIGNAN	ART DECO STORES	228, Rue Robert Schuman - 83300 DRAGUIGNAN	04 94 68 35 58	

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

MONSIEUR STORE EVREUX	ROUSSET FERMETURE ET SECURITE	542 Rue Gay-Lussac - 27000 EVREUX	02 32 24 11 61	
MONSIEUR STORE FLIXECOURT	BATIPLAST SARL	Parc d'Activité des hauts du Val de Nièvre - 80420 FLIXECOURT	03 22 51 56 05	
MONSIEUR STORE FONTAINEBLEAU	SOLOSTORES.	Z.A 10 Rue du Bois Gasseau - 77210 SAMOREAU	01 64 22 23 14	
MONSIEUR STORE GAP	GIORDANI SARL	16 bis, route des Fauvins - 05000 GAP	04 92 56 15 55	
MONSIEUR STORE GISORS	ETS LUMBROSO	16, route de Vaucancourt - 27140 GISORS	02 32 55 66 62	
MONSIEUR STORE GRENOBLE	BESCHI STORES	Espace Comboire - 5, Rue du Grand Veymont - 38130 ECHIROLLES	04 76 33 32 34	
MONSIEUR STORE HAZEBROUCK	SARL GRACE DARBON	28 Rue de l'Eglise - 59190 HAZEBROUCK	03 28 41 83 58	
MONSIEUR STORE ISSOIRE	SACHERIE D'AUVERGNE	24 B, Rue du Chapeau Rouge - Face Rouchy et Cavagna - 63500 LE BROCC	04 73 55 22 22	
MONSIEUR STORE L'ISLE ADAM	FPPF	29 Avenue Michel Poniatowski - 95290 L'ISLE ADAM	01 34 08 52 40	
MONSIEUR STORE LE CANNET	STORES ETOILE	2, chemin des Campelières Carrefour de la Blanchisserie - 06110 LECANNET	04 93 69 45 20	
MONSIEUR STORE LILLE	SQUARE STORE	2B, Rue du Centre - 59290 WASQUEHAL	03 20 56 29 29	
MONSIEUR STORE LIMOGES	S.A. RAYNAUD	ZI Nord - BP 1506 - 16, Rue Pierre Michaux - 87020 LIMOGES Cedex 9	05 55 37 22 90	SALON DE LIMOGES : du 9 au 11 mars 2018
MONSIEUR STORE LORIENT	STORES FERM. PROTECTION	112, Rue Colonel Miller - 56100 LORIENT	02 97 37 99 48	
MONSIEUR STORE LYON/BRIGNAIS	STORES ECOCHARD GIRARD	23 Avenue Jean Jaurès - 69007 LYON	04 72 80 11 91	
MONSIEUR STORE MAGNY EN VEXIN	ETS LUMBROSO	34, rue Gütemberg Zone Artisanale de la Demi-lune - 95420 MAGNY EN VEXIN	01 34 46 87 50	
MONSIEUR STORE MANTES LA JOLIE	ETS LUMBROSO	59, rue Portes aux Sainte - 78200 MANTES LA JOLIE	01 34 46 87 58	
MONSIEUR STORE MARSEILLE 3	GRUPE TECHNIQUE DUPUTZ	31, boulevard de Briançon - 13003 MARSEILLE	04 91 50 21 25	
MONSIEUR STORE MARSEILLE 8		2, rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE	04 91 37 66 51	
MONSIEUR STORE MONT DE MARSAN	TECHNI- CONFORT DE L'HABITAT	2 Avenue de Chourié - 40000 MONT DE MARSAN	05 58 76 15 58	
MONSIEUR STORE MONTAUBAN	MONSIEUR STORE MONTAUBAN	264, Impasse de Furgole - Zone Artisanale Trixe - 82710 BRESSOLS	05 63 67 06 08	
MONSIEUR STORE MONTLUCON	SACHERIE D'AUVERGNE	4 ter, Rue Ambroise Croizat - A côté clinique St François - 03630 DESERTINES	04 70 05 87 88	FOIRE DE MONTLUCON du 06 au 14 Octobre 2018 SALON DE L'HABITAT DE MONTLUCON les 10 et 11 Mars 2018
MONSIEUR STORE MONTPELLIER	HABITAT 34	63, rue restanque ZI les près d'Arènes	04 67 92 71 26	
MONSIEUR STORE NANTES	FERMETURES MULTIPLES	4 Rue Boucicaut - 44700 ORVAULT	02 40 59 82 82	

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

MONSIEUR STORE NARBONNE	ETS COURCIERES	42, Chemin de Saint Crescent - 11100 NARBONNE	04 68 41 75 50	
MONSIEUR STORE NEVERS	DOMIBAT	164, Route de Nevers - D40 - 58180 MARZY	03 86 38 71 33	
MONSIEUR STORE NICE	STOREA	106, Route de Turin - 06300 NICE	04 92 00 19 30	
MONSIEUR STORE NIORT	NIORT HABITAT	447, Route de Paris - 79180 CHAURAY	05 49 34 65 65	Salon de l'Habitat du 19 Octobre au 22 Octobre 2018
MONSIEUR STORE PERPIGNAN	ETS MILLET	208, Avenue de Prades - 66000 PERPIGNAN	04 68 68 40 82	
MONSIEUR STORE PERROS GUIREC	ERTON	1, rue Balaneyer - 22700 SAINTQUAY-PERROS	02 96 91 23 90	
MONSIEUR STORE POITIERS	FERMASTORES	131, Route de Poitiers / Rocade Est - 86280 SAINT-BENOIT	05 49 56 97 27	
MONSIEUR STORE POITIERS	ESPACE FERMETURE	ZI Nord - 8, Allée d'Argenson - 86100 CHÂTELLERAULT	05 49 85 93 88	
MONSIEUR STORE PONT CHERUY	STORES LAMBERT	33, rue de la République - 38230 PONT DE CHERUY	04 78 32 11 56	
MONSIEUR STORE QUIMPER	AURACONFORT	14, allée du Docteur Picquenard-ZI de l'Hippodrome - 29000 QUIMPER	02 98 90 63 33	
MONSIEUR STORE QUIMPERLE	STORES. FERM. PROTECTION	Kervidanou 3 29300 MELLAC	02 98 35 11 11	
MONSIEUR STORE REIMS	MONSIEUR STORE REIMS	Z.A. Derrière Moutier - 2 Rue de la Fosse Chenevière - 51390 GUEUX	03 26 07 72 28	
MONSIEUR STORE RENNES	STORES MODERNES	46 A, rue de Bray - 35510 CESSON SEVIGNE	02 99 50 43 29	
MONSIEUR STORE ROANNE	J'ISOLE STORES DECO	55, quai du Commandant Lherminier - 42300 ROANNE	04.77.70.13.6 9	
MONSIEUR STORE RODEZ	PRO-BAIE	2, rue Garlassac - 12450 LUC-LA- PRIMAUBE	05 65 69 27 65	
MONSIEUR STORE ROYAN	ROYAN STORES	Pôle Val Lumière II 81, rue de la Roche - 17640 VAUX-SUR-MER	05 46 23 95 29	
MONSIEUR STORE SAINT DIE	POINT STORES	105, Rue de Colmar - 88100 SAINTE MARGUERITE	03 29 55 25 00	
MONSIEUR STORE SAINT DIZIER	MONSIEUR STORE SAINT DIZIER	21 Rue des Varennes - 52130 VAUX SUR BLAISE	03 25 05 43 91	
MONSIEUR STORE SAINT ETIENNE	STORES ISOLATION	35 Bd Daguerre - 42100 SAINT ETIENNE	04.77.33.35.2 0	
MONSIEUR STORE SAINT MAUR DES FOSSÉS	DUBOS VERGER	68, Boulevard de Créteil - 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS	01 45 94 02 11	
MONSIEUR STORE SAINT MAURICE DE LIGNON	CHAPUIS STORES ET FERM.	Zone Artisanale - 140, rue du Bouchet - 43200 SAINT MAURICE DE LIGNON	04.71.65.32.6 7	
MONSIEUR STORE SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	FERMETURES MULTIPLES	287 Route Clisson - 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE	02 51 79 89 52	
MONSIEUR STORE SAINTE MAXIME	MAXIM'S STORES	57/59 Route du plan de la tour - 83120 SAINTE MAXIME	04 94 96 27 44	
MONSIEUR STORE SENS	SENOSTORES	185, Avenue de Senigallia - 89100 sens	03 86 83 73 83	FOIRE DE SENS sur la commune de SENS du SAMEDI 28 AVRIL 2018 au MARDI 2 MAI 2018 inclus
MONSIEUR STORE STRASBOURG	KERN STUDLE	3, Rue Alexandre Volta - 67450 MUNDOLSHEIM	03 88 19 18 60	
MONSIEUR STORE SUCY EN BRIE	DUBOS VERGER	9, Avenue du Bouton d'Or - 94370 SUCY-EN-BRIE	01 45 94 02 11	
MONSIEUR STORE TOULON	ART ET STORE	Espace André - 401, Chemin des Plantades - 83130 LA GARDE	04 94 33 46 11	

REGLEMENT DE JEU

LE GRAND ANNIVERSAIRE

MONSIEUR STORE TOULOUSE	DPS	2, rue Sirven Zone d'Activité Thibaud - 31100 TOULOUSE	05 62 20 80 28	
MONSIEUR STORE TOURS	STORES & FERMETURES	Pôle de la maison 15, Arthur Rimbaud - 37100 TOURS	02 47 54 33 40	FOIRE DE TOURS du 4 au 13 mai 2018 SALON DE L'HABITAT en octobre 2018
MONSIEUR STORE TROYES	BEAUGRAND HABITAT	10, Rue Paul Cézanne - RN 77 - 10120 SAINT GERMAIN	03 25 75 60 31	
MONSIEUR STORE VAGNEY	ADF 88	9, Grande Rue - 88120 SAPOIS	03 29 64 41 90	
MONSIEUR STORE VALENCE	TRADIBAIES	Zone Artisanale Les Petits Champs - 26120 MONTELIER	04 75 78 18 84	SALON HABITAT VALENCE les 13-14-15 avril 2018
MONSIEUR STORE VALENCIENNES	BLAS SA	2b, Rue Roger Salengro - 59590 RAISMES	03 27 27 06 58	
MONSIEUR STORE VANNES	STORES BRETAGNE FERMETURES	ZAC de Luscanen - 56880 PLOEREN	02 97 46 40 00	
MONSIEUR STORE VERQUIGNEUL	ALPHA INSTALLATIONS	707, Rue Delbecque - 62113 VERQUIGNEUL	03 21 56 27 27	
MONSIEUR STORE VESOUL	SARL LE CLOU D'OR	2, Rue de la Vaugine - 70000 VESOUL	03 84 75 68 10	
MONSIEUR STORE VICHY	SACHERIE D'Auvergne	1, Boulevard Alsace Lorraine - Face Carrefour - 03300 CUSSET	04 70 97 78 85	SALON DE L'HABITAT DE VICHY les 13 - 14 et 15 Octobre 2018 FOIRE DE VICHY du 14 au 18 Juin 2018
MONSIEUR STORE VILLEFRANCHE SUR SAONE	RAGOT STORES	ZI Nord - 234 Rue Chavanne - 69400 ARNAS	04 74 02 57 63	